

L'Ordre

Le mot Ordre est étranger au Nouveau Testament. Il désignait dans la Rome antique chacun des trois corps sociaux parmi lesquels se répartissaient tous les citoyens : les sénateurs, les chevaliers et le peuple. Dans l'Église, il distingua, dès le second siècle, le clergé du peuple.

Les détenteurs du ministère apostolique, évêques, prêtres et diacres, constituent donc, avec les ministères inférieurs, l'ordre du clergé, tandis que les autres baptisés constituent l'ordre des laïcs ou le peuple. À l'intérieur du clergé, on distingue l'ordre des évêques, l'ordre des prêtres et celui des diacres. Chacun est promu à son ordre respectif par l'ordination, que confère l'imposition des mains de l'évêque. C'est là le sacrement du ministère apostolique.

Dans le ministère apostolique, certaines fonctions majeures relèvent à un titre spécial du sacerdoce du Christ, telle la charge pastorale à la tête de chaque communauté de croyants, la garde de l'intégrité de la foi dans l'annonce du Message de salut, la présidence de toutes les assemblées où l'on célèbre les sacrements, en particulier celles où est conféré le don de l'Esprit et où le pain et le vin sont changé au corps et au sang du Seigneur, ainsi que l'usage du pouvoir de remettre les péchés.

Mais tout le peuple de Dieu n'est-il pas un peuple sacerdotal (1 Pierre 2, 5-9) ? Il convient donc d'éclairer la distinction et la relation qui existe entre le sacerdoce baptismal des fidèles et le sacerdoce ministériel des évêques et des prêtres. L'un et l'autre participent au sacerdoce du Prêtre unique, le Seigneur Jésus-Christ.

Le Prêtre unique

La Lettre aux Hébreux expose longuement comment le Christ, Fils de Dieu et frère des hommes, est le Grand Prêtre de la Nouvelle Alliance. Prêtre non par appartenance à la famille d'Aaron, mais par appel de Dieu, consacré par son incarnation, il a offert sur la croix le sacrifice de réconciliation en s'immolant lui-même. Son sacrifice, offert dans l'Esprit et agréé par le Père, lui a donné accès au Saint des Saints dans le ciel et a fait de lui le Médiateur entre Dieu et les hommes : Par une unique offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui reçoivent la sanctification (Hébr 10,14).

La réflexion chrétienne ultérieure devait élargir la notion purement sacrificielle du sacerdoce du Christ. S'il est sacrificateur, il est aussi prophète et pasteur ou roi de son peuple. C'est là le triple aspect de son sacerdoce.

Le peuple sacerdotal

Saint Pierre applique au peuple baptisé la parole que le Seigneur avait dit au peuple d'Israël : Je vous tiendrai pour un royaume de prêtres et une nation consacrée (Ex 19,6). Il invite les chrétiens à devenir un sacerdoce saint, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par le Christ (I Pierre 2, 5-9). Pour Paul, les membres du corps du Christ participent au sacerdoce de leur chef. Aussi peut-il dire : Je vous exhorte, frères, à offrir vos personnes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre (Rom. 12, 1). C'est donc la communauté des croyants en tant que telle qui est sacerdotale. Chacun de ses membres doit faire de sa vie une offrande, un sacrifice à Dieu. Les

fidèles exercent leur sacerdoce en participant à la liturgie spécialement en offrant le sacrifice eucharistique, mais aussi dans toutes leurs activités familiales et sociales. C'est là qu'ils porteront témoignage au Christ et rendront raison de l'espérance qui est en eux (Vatican II, *Lumen Gentium* 10).

Le sacerdoce ministériel

Le sacerdoce des évêques et des prêtres diffère essentiellement de celui des fidèles, bien que « l'un et l'autre, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ ». Sacerdoce plénier des évêques, sacerdoce de collaborateurs des évêques pour les prêtres, il confère à chacun de ses détenteurs « un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier » (Vatican II *ibid.*).

Les allocutions qui ouvrent la liturgie de l'ordination de l'évêque et des prêtres mettent en lumière leurs charges respectives : par le ministère de l'évêque, c'est le Christ qui continue d'annoncer la Bonne Nouvelle et de dispenser aux croyants les sacrements de la foi ; par la paternité spirituelle de l'évêque, c'est lui qui agrège à son propre corps de nouveaux membres ; par la sagesse et la prudence de l'évêque, c'est lui qui guide (le peuple de Dieu), dans son pèlerinage terrestre, jusqu'au bonheur du ciel.

Les prêtres sont institués pour être collaborateurs des évêques, associés à eux dans la fonction sacerdotale au service du peuple de Dieu. Configuré au Christ, Prêtre souverain et éternel, le prêtre est consacré pour annoncer l'évangile, pour être le pasteur du peuple de Dieu et pour célébrer la liturgie, surtout en offrant le sacrifice du Seigneur.

Le ministère diaconal

Le diacre ne participe pas au sacerdoce ministériel, il est établi pour le service de l'évêque et de tout le peuple de Dieu.

Le diacre a pour mission d'aider l'évêque et ses prêtres dans le service de la parole, de l'autel et de la charité, en se montrant le serviteur de tous.

La prière d'ordination du diacre détaille ensuite ses diverses fonctions. On y voit entre autres que le service de la parole confié au diacre déborde le domaine de la célébration liturgique. L'évêque peut l'envoyer « porter la parole de Dieu aux incroyants et aux croyants »

Dans l'ordination, le Saint-Esprit est conféré à l'évêque, aux prêtres et aux diacres par l'imposition des mains, mais d'une manière particulière pour chaque ordre. Tous les évêques présents imposent les mains à celui qui entre dans le collège des successeurs des apôtres. L'évêque et les membres du presbyterium imposent les mains à celui qui devient prêtre. Dans l'ordination des diacres, seul l'évêque leur impose les mains. Le sacrement marque d'une empreinte, que nul ne peut faire disparaître, l'évêque et le prêtre, configurés au Christ prêtre, ainsi que le diacre, configuré au Christ serviteur.